

Déclaration des représentants des personnels au CTL du 2 octobre 2018

Monsieur le président,

Le début d'été aura été mouvementé pour la fonction publique en général et pour notre Administration en particulier. En effet, après des mois et des mois de suspens, nous avons pu découvrir le contenu du fameux rapport CAP 22 et de ses 22 préconisations destructrices. Et cela, grâce à notre syndicat national, **Solidaires Finances Publiques**, qui a refusé l'omerta du Gouvernement et a rendu public, le 20 juillet, ce rapport scélérat.

Ses 113 pages sont gratinées pour l'ensemble de la Fonction Publique, les services publics et évidemment pour les Finances Publiques.

Sans grande surprise, il est basé sur le dogme libéral de la réduction de la dépense publique. La seule "innovation" réside dans l'utilisation systématique des outils du numérique pour justifier moins d'action publique, moins de services publics, moins de proximité. Ainsi, l'usager citoyen doit être le "pilote du changement", il n'a plus besoin des agents publics pour l'aider dans ses démarches, il sera lui-même acteur du changement !
C'est l'autogestion !

Les missions de contrôle sont vouées à disparaître grâce à l'autocontrôle ou à être transférées dans des agences. Pour être efficace, dicit le rapport, il faut faire "sauter la norme".

Solidaires Finances Publiques alerte sur tous les dangers contenus dans ce rapport.

En effet, il annonce la fin de notre modèle social et l'émergence d'une société à deux vitesses, creuset des inégalités. Nos missions, celles de la DGFIP, sont cruciales dans le fonctionnement démocratique, exemple emblématique : la lutte contre la fraude. En effet quel est son devenir et celui du contrôle fiscal, si les entreprises s'autocontrôlent et que les règles se limitent au profit des plus aisés, comment s'organise le contrôle de la dépense publique si celui qui décide (ordonnateur) fait aussi le chèque (comptable) ? Ne risque-t-on pas les conflits d'intérêt ?

Dans le même temps, la Direction Générale a publié son rapport d'activité 2017 où l'on voit clairement que notre charge de travail est toujours en augmentation puisque l'accueil sous toutes ses formes ne cesse de progresser, tout comme le nombre de foyers fiscaux, tout comme le nombre d'entreprises soumises à la TVA, tout comme celles soumises à l'impôt sur les sociétés, tout comme le nombre de publications dans les Services de Publicité Foncière. Sans oublier, la charge induite par la prolifération des outils informatiques et l'utilisation massive des techniques de l'information et de la communication. En effet, un certain nombre de tâches n'est pas recensé dans ce rapport d'activité, notamment celles qui résultent de la dématérialisation. Cette dernière, présentée comme constitutive d'un allègement des tâches, en génère de nouvelles dans le quotidien des agents de la DGFIP (l'apurement de listings, de fiabilisation des données,...etc.). Ces chiffres ne reflètent pas les changements sensibles de la nature et du contenu du travail qui engendrent une détérioration des conditions de travail des personnels.

Dans le même temps, la DGFIP continue de voir ses moyens humains et budgétaires diminuer. En effet, 2 130 emplois seront supprimés à la DGFIP en 2019. Celle-ci absorbera donc 47,3 % des suppressions qui frappent la Fonction Publique (4 500).

La DGFIP sera donc, une fois de plus, la plus grosse contributrice aux efforts. N'en déplaise au Directeur Général qui se satisfait de cette nouvelle coupe claire qui s'ajoute aux trop nombreuses suppressions subies durant les 15 dernières années.

Nous craignons que les restructurations en cours et que les évolutions en lien avec la fiscalité (PAS et suppression de la TH) ouvrent des opportunités à la Centrale et au Gouvernement pour réduire de manière drastique le niveau des effectifs.

Il faut rajouter à cela que notre Administration pourrait accueillir des missions nouvelles venues des Douanes... Sans les personnels correspondants, bien sûr.

Le ratio charges/emplois continue donc d'être en la défaveur de la DGFIP et des conditions de travail des personnels.

M. le président, nous sommes affligés et même très en colère de la situation actuelle. Au-delà des décisions politiques, ce Gouvernement et notre Direction Générale ont abandonné les agents des Finances Publiques.

Concernant les points à l'ordre du jour :

Encore une fois, les représentants de **Solidaires Finances Publiques** dénoncent un ordre du jour pléthorique qui ne permettra que d'effleurer chaque sujet.

D'autre part, la lecture du Plan Annuel de Prévention et du tableau de bord de veille social interpellent les représentants des personnels que nous sommes. En effet, 35% des risques identifiés comme prioritaires sont des risques psychosociaux. Le nombre de fiche de prévention des risques psychosociaux a d'ailleurs augmenté de 250% entre 2015 et 2017. C'est un sujet sensible et nous souhaiterions savoir quelles sont les mesures envisagées par la Direction à ce sujet ?

A l'heure de la mise en place du prélèvement à la source (PAS), les représentants de **Solidaires Finances Publiques** dénoncent la mise en place concomitante de l'affichage d'indicateurs de qualité de service dans les SIP. Nous dénonçons la pression que cela va générer sur les agents, notamment avec des indicateurs tels que "le taux de satisfaction globale de l'utilisateur" ou encore "le taux d'utilisateurs ayant trouvé claire la réponse à leur question".

Nous savons d'ores et déjà que le PAS générera de nombreux mécontents. D'ailleurs, l'inquiétude est vive chez les agents des SIP et Trésoreries Mixtes, particulièrement chez les agents d'accueil concernant le début de 2019.

Alors pourquoi leur mettre une telle pression ?

Nous nous interrogeons sur le réel but recherché par l'Administration !

En conclusion, **Solidaires Finances Publiques** a décidé de s'associer à la journée de mobilisation interprofessionnelle et unitaire du 9 octobre. Nous voulons faire de cette journée un moment d'expression de la colère et du refus, mais aussi des revendications et des alternatives. Colère vis-à-vis des pouvoirs publics et administratifs qui ont décidé de sacrifier la DGFIP sur l'autel de leur idéologie ultralibérale. Refus de voir nos missions bradées, dépecées, nos repères professionnels bouleversés, nos vies personnelles sacrifiées, nos conditions de travail massacrées.

Nulle Table de la Loi impose les suppressions d'emplois massives à la DGFIP, la baisse du pouvoir d'achat, la désagrégation d'un statut, la liquidation des CHSCT, des abandons de pans entiers de nos missions, leur transfert à des organismes privés et la marchandisation de celles-ci.